

Farac info



Fondée en 1910

Bulletin de liaison de la Farac (Fédération d'associations d'anciens combattants, d'amicales régimentaires et d'associations à caractère patriotique de Lyon et de sa région).



BULLETIN n° 547 • MARS 2023

CRISE DE RÉGIME ? CRISE DE SOCIÉTÉ ? MAIS OÙ VA-T-ON ?

Tous nos compatriotes le sentent confusément, même les plus acharnés à défendre leurs acquis, la France ne va pas bien et n'évitera la catastrophe économique, et par conséquent sociale, qu'au prix de réformes profondes. On n'en prend pas le chemin. D'accord pour des sacrifices, mais pas dans ma paroisse ! Plus elle attendra, plus douloureuses seront-elles.

Le comportement sauvage d'une partie des parlementaires confondant démocratie et champ de foire, illustre bien la rupture entre la classe politique et une grande partie du peuple. La noblesse de la fonction et la notion de respect ont quitté l'hémicycle.

Quant à la rue, maltraitée quotidiennement par des casseurs professionnels, elle reflète aux yeux du monde un pays déstructuré, une France déboussolée, prête à toutes les aventures.

Que va-t-il se passer en 2024, année où la flamme des jeux olympiques va découvrir Paris et la France ? Que va-t-il se passer dans quatre ans, avec une autre majorité ? Comment notre pays va réagir devant l'aggravation de la confrontation entre la Russie et l'Ukraine européenne ?

Nous ne pouvons pas ne pas ignorer ces problèmes majeurs. Mais nous ne sommes pas prêts, nous ne voulons pas trancher dans le vif. Il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.



André Mudler
Président de la Farac

SOMMAIRE

| | | | |
|------|---|------|-----------------------------|
| P 02 | HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON (1792 - 1794) | P 13 | CERCLE GÉNÉRAL FRÈRE |
| P 07 | LE MASSACRE DES TUILERIES - 10 AOÛT 1792 | P 14 | NÉCROLOGIE |
| P 10 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{ER} MARS 2023 | P 16 | CONFÉRENCES A.S.A.F. |
| | | P 16 | AGENDA |

HISTOIRE DE LA VILLE DE LYON (1792-1794)

APERÇU DE LYON EN 1792

Sous l'angle géographique

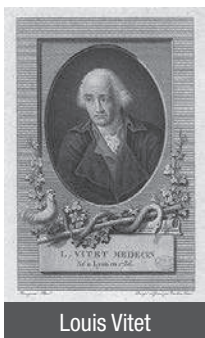
Le corps de la ville se limite à la presqu'île et à un front d'habitations et de bâtiments publics le long de la rive droite de la Saône. Au nord, le pourtour de la cité s'appuie sur la porte de la Croix-Rousse (haut de la Grande Côte) et va d'ouest en est du pont de Serin à la porte Saint-Clair. A l'est, la rive droite du Rhône constitue une délimitation naturelle. Au sud, la partie urbanisée s'arrête aux remparts d'Ainay et se prolonge par une zone marécageuse jusqu'au confluent du Rhône et de la Saône.



Carte de la ville de Lyon

Sous l'angle démographique et administratif

Lyon, comme Paris, compte plus de 100 000 habitants. Elle est dirigée depuis décembre 1790 par un maire girondin, Louis Vitet (médecin) et par un Conseil de commune de même tendance modérée. La ville se subdivise en 32 sections qui correspondent schématiquement aux quartiers. Elles sont administrées par des citoyens « actifs » élus. En corollaire fonctionne une administration départementale. En septembre 1792, Louis Vitet, élu député, sera remplacé par Antoine Nivière-Chol (négociant), également girondin.



Louis Vitet

Sous l'angle économique et social

Lyon est victime d'un marasme économique qui perdure, conséquence de l'instabilité « post révolution »

et de la guerre menée contre les Autrichiens. Les réseaux du négoce sont désorganisés, la filière des exportations est interrompue. Or, en dépend toute l'activité des fabriques et des ateliers lyonnais. Faute de marchés et de commandes, les métiers à tisser sont à l'arrêt. 35 000 canuts sont sans travail et ne subsistent que grâce aux secours publics. 4 000 ont été poussés à l'exil (Suisse). La colère du peuple bruit.

Sous l'angle culturel

L'exercice du culte est régi par le décret du 12 juillet 1790, puis par l'Assemblée Constituante qui a institué une « Constitution civile du clergé ». Sa mise en œuvre a créé un schisme de fait qui oppose prêtres assermentés et prêtres réfractaires. L'archevêque de



Adrien Lamourette,
évêque

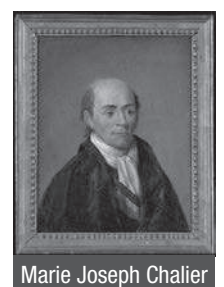
Lyon, Monseigneur de Marboeuf, a émigré. Un évêque constitutionnel a été nommé, Adrien Lamourette. Dans ce contexte, la bourgeoisie lyonnaise est empêchée dans sa pratique religieuse, ordinairement assidue. En revanche, le monde ouvrier, plutôt anticléric, approuve la ligne de la Constituante et les expropriations des propriétés

ecclésiastiques.

Par ailleurs, Lyon est également sensible à un courant maçonnique dont l'influence est ancienne.

LYON DEVIENT FÉBRILE

En le milieu de 1792, les événements de Paris (chute de la monarchie, insurrection populaire, massacre des Suisses au palais des Tuileries, fuite des aristocrates vers l'étranger...) ont un fort retentissement auprès de la fraction populaire et révolutionnaire lyonnaise. Elle y trouve émulation d'autant qu'elle est manipulée par des activistes jacobins. Leurs chefs de file Marie-Joseph Chalier, Joseph-Marie Cusset, Saint-Charles (un aventurier) portent au rouge l'exacerbation des Sans-culottes. La révolte qui sourd n'attend qu'un prétexte pour éclater. Il survient le 9 septembre 1792 à l'arrivée d'étape à Lyon du 5^e régiment de cavalerie, ci-devant Royal-Pologne. La rumeur court que ses officiers ont l'intention d'émigrer pour rejoindre les ultramontains en Suisse ou en Allemagne. Les Sans-culottes marchent vers le château de Pierre Scize où ils sont logés, envahissent



Marie Joseph Chalier

la place forte et massacrent les neuf officiers présents. En chemin, ils tuent trois prêtres qui passaient par là. Et la mort du Roi, le 21 janvier 1793, alarme encore plus le peuple lyonnais.

DE LA DÉGRADATION SOCIALE AU « COUP D'ÉTAT » MUNICIPAL DU 29 MAI 1793

Sur fond de misère croissante et aiguë, Lyon s'engoue, en les premiers mois de 1793, dans des querelles municipales. Nivière-Chol, épuisé par l'opposition jacobine de Chalier, démissionne. Il est réélu mais renonce une seconde fois le 19 février 1793. Le 2 mars suivant, à l'issue de manigances, est élu pour lui succéder Jean-Emmanuel Gilibert (botaniste, médecin à l'Hôtel Dieu, franc-maçon...). Or il est détenu à la prison de Lyon Saint-Jean pour propos séditieux. Dans l'incapacité d'exercer son mandat, il se démet le 4 mars 1793. Quatre jours plus tard est élu maire Antoine-Marie Bertrand, jacobin (négociant, adjoint général dans la garde nationale). Sa mandature va se dérouler sous l'emprise de Chalier qui va imposer la prise de mesures d'exception au détriment des « bourgeois nantis ». Elles vont rapidement provoquer l'hostilité des « Sections » et les mettre en branle. Elles décident de renverser Bertrand et son Conseil. Elles mettent leur décision à exécution le 29 mai 1793.



Antoine Marie Bertrand

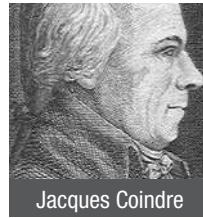
LE 29 MAI 1793

Au matin du 29 mai, les bataillons des « Sections » passent à l'action pour s'emparer de l'Hôtel de Ville. La municipalité jacobine, intranquille, avait fait appel aux troupes de ligne. Les affrontements sont acharnés. Les estimations basses font état de 43 morts et 115 blessés. Toutefois, selon les dires de témoins d'époque, le bilan serait considérablement plus élevé.



Place des Terreaux

Vers 19 heures, l'avantage revient aux bataillons des « Sections ». A 22 heures, la municipalité jacobine est expulsée, Bertrand est destitué, les Jacobins



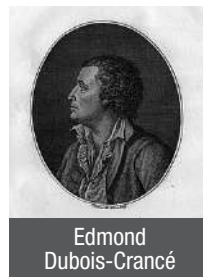
Jacques Coindre

sont arrêtés y compris Chalier. Le 30 mai à l'aube, une municipalité provisoire s'installe, Jean-Jacques Coindre (chirurgien), modéré, est élu maire.

CHALIER ET SON CHÂTIMENT

Le 16 juillet 1793, à 4 heures du matin, Marie Joseph Chalier est condamné à mort. Il est guillotiné place des Terreaux dès le lendemain 17 juillet vers 17 heures. *Le Journal de Lyon* relate que le couperet émoussé tombe à quatre reprises sans obtenir la décapitation complète. Le bourreau doit achever le travail au couteau.

LA CONVENTION NATIONALE RÉAGIT



Edmond Dubois-Crancé



Général Kellermann

Les Montagnards, qui venaient de supplanter les Girondins, ne peuvent admettre que Lyon fasse une révolution à l'inverse. Ils conviennent d'épurer le sol républicain d'une ville corrompue. Le martyr Chalier sera leur étendard. La Convention nationale missionne Edmond Louis-Alexis Dubois-Crancé (dantoniste, député, homme politique, général et ingénieur) et le général François Kellermann, vainqueur de la bataille de Valmy (21 septembre 1792), commandant de l'Armée des Alpes pour régler de manière radicale le problème Lyon.

LYON SE PRÉPARE AU CONFLIT



Général comte Louis François Perrin de Précý

Sachant que toute conciliation politique avec la Convention nationale est écartée, Lyon se prépare à l'affrontement armé avec conviction. La municipalité se dote d'un appareil militaire. Elle charge le général comte Louis François Perrin de Précý d'assumer la défense de Lyon. Celui-ci s'entoure d'un état-major d'aristocrates et entreprend la formation d'une armée lyonnaise de 10 000 hommes. Il confie à la fonderie Joseph Smith le soin de lui fournir 200 pièces d'artillerie. Il renforce la ligne de fortifications par l'édification de redoutes en avant de la ville sous



Jean Baptiste Agnel de Chênelette

la direction de l'ancien officier d'artillerie Jean Baptiste Agnel de Chênelette.

LA PHASE PRÉPARATOIRE

Le 7 août 1793, Dubois-Crancé et Kellermann positionnent leur quartier général au château de la Pape qui domine le Rhône et rassemblent leurs troupes au camp de Miribel (un détachement de 4 800 fantassins de l'armée des Alpes et 10 000 gardes nationaux). Le 8 août, le général Kellermann, persuadé qu'il ne s'agit que d'une affaire de quelques jours, le temps d'intimider une poignée de factieux, adresse une sommation aux Lyonnais, leur intimant de se soumettre (raisonnablement) dans les 24 heures, sous peine de représailles fâcheuses pour eux. Le 10 août, vexé par l'absence de réaction, il soumet Lyon, durant 12 heures d'affilée, à des tirs de canons à partir de la butte de Montessuy. Ils se veulent semonce. Lyon riposte par l'indifférence.

Le 12 août, Dubois-Crancé, qui abhorre viscéralement Lyon, tient à accompagner la sanction militaire latente par une vexation administrative. Il fractionne le département Rhône et Loire en deux entités distinctes : la Loire, chef-lieu Feurs, et le Rhône. La Convention nationale entérine. Malgré cela, rien ne se débloquant, Dubois-Crancé, empreint de dépit, décide de lancer l'armée de la Nation à l'assaut de Lyon. Il agit seul, car Kellermann a rejoint les Alpes pour s'opposer à l'offensive des Piémontais venus au secours des Lyonnais.

Ayant mis à profit quelques jours d'accalmie, les munitions étant prêtes à manquer, il porte ses moyens à 65 000 hommes (40 000 de l'armée des Alpes et 25 000 gardes nationaux), et fait reconstituer les stocks de poudre et de munitions.

L'ATTAQUE DE LYON

L'idée de manœuvre de Dubois-Crancé est d'attaquer Lyon sur trois fronts simultanés, après une intense préparation d'artillerie. Il escompte de ce mouvement en tenaille épuiser très vite l'armée de Précý et être en mesure d'investir le corps de la ville de Lyon sans coup férir. Du 22 août au 9 septembre 1793, des bombardements intenses (boulets incendiaires et obus de tous calibres) frappent la ville. Tous les quartiers sont sinistrés et en feu. Il s'y ajoute, dans la nuit du 24 au 25 août, l'explosion de l'arsenal (quai de Saône - rues Vaubecour et du Plat) pris sous le feu des batteries de la Guillotière et consécutif à un acte de sabotage d'une jacobine. Une centaine de maisons voisines est endommagée. Néanmoins, Lyon résiste en dépit de cette atmosphère d'apocalypse.

VERS LA REDDITION

Malgré la résistance de l'armée du général comte de Précý, et l'efficacité de son artillerie, l'armée de la Convention progresse. L'étau se resserre sur la ville. A partir du 21 septembre, les forces lyonnaises (3 000 combattants valides) sont contraintes de se replier sur leur pré-carré. Ils s'arc-boutent sans vaciller, soutenus courageusement par la population. Le général Précý, lucide, conscient que l'assaut final imminent sera le « chant du cygne », prépare un projet de fuite dont il avise ses subordonnés « Finissons dans l'honneur »



Fusillade place des Terreaux

Toutefois, une décision de Dubois-Crancé va suspendre l'enchaînement inéluctable, une sorte de trêve qui va s'instaurer du 1^{er} au 8 octobre. Il a été beaucoup supposé sur la motivation de Dubois-Crancé sans qu'il soit permis de dégager une certitude absolue. Ce qui est avéré, c'est que Robespierre lui a exprimé son absolue désapprobation. Il l'accuse de mollesse, voire de trahison, et juge que le siège interminable de Lyon est inadmissible. Il le remplace par Georges Auguste Couthon (avocat, érudit, député, atteint du mal de Pott, se déplaçant en chaise portée), jacobin intransigeant.

LYON SE REND

Le 8 octobre, à 23 heures, Couthon reçoit à leur demande, en son quartier général de Sainte-Foy, 22 administrateurs représentant les « sections » de Lyon, pour entrevoir les conditions d'une éventuelle reddition. Au matin du 9 octobre, la députation annonce qu'un accord est intervenu pour la cessation immédiate des hostilités. A midi, Couthon et le général Doppet, qui a remplacé Kellermann destitué par la Convention, entrent en vainqueurs de Lyon, sans qu'aucune exaction ne soit commise, sans débordements, dans l'ordre. La population paraît soulagée. Ainsi Lyon, qui avait tenu vaillamment 63 jours de siège, de combats, de bombardements, de souffrances, qui avait réussi à préserver héroïquement son corps de ville, rend les armes de manière presque banale, accepte le joug de la Convention nationale.



Général Doppet

Cet épilogue a donné lieu à maints commentaires, notamment sur la teneur des négociations entre Couthon et la délégation lyonnaise. Le sort réservé au général Précý en faisait-il partie ? N'est-il pas surprenant de constater, qu'au moment même où était annoncé la

fin des hostilités, Précý forçait la barrière du faubourg de Vaise avec moins de 2000 hommes, muni de sa caisse militaire (500 000 livres en louis d'or, 20 000 livres en assignats, 500 marcs d'argent en lingots), avec l'intention de franchir la Saône en aval de Trévoux pour gagner la Suisse.

Or il est prouvé que Couthon avait été, à tout le moins, informé par une indicatrice accréditée, des jour, heure et lieu (bois de la Claire, aujourd'hui place Valmy) de la fuite du général Précý. Il est tout aussi certain que Couthon ne fit prendre aucune mesure pour l'empêcher. Ce n'est que dans un second temps qu'il fit poursuivre les fuyards, déjà pourchassés à l'initiative spontanée d'éléments de l'armée de la Nation et de citoyens Sans-culottes. Ils furent progressivement anéantis au défilé de Saint-Cyr et dans la plaine de l'Azergues. La caisse militaire fut récupérée. Quant au général Précý, il réussit à déjouer les traquenards, rejoint Saint-Romain-de-Popey, puis trouve refuge dans les monts du Forez. Il rejoignit la Suisse en 1794.

LA CONVENTION NATIONALE, DE L'INCRÉDULITÉ À LA VENGEANCE RÉPRESSIVE

Lorsqu'elle apprend « l'exploit de Précý » et la mansuétude de Couthon envers les Lyonnais après sa prise de Lyon, la Convention nationale est frappée d'incrédulité. Elle s'estime humiliée politiquement et militairement, et considère sa victoire amoindrie. Fustigée dans son amour propre, transportée par la violence du courroux de Robespierre, elle va entreprendre sans répit son œuvre de vengeance. Tout d'abord, elle donne un support législatif à son entreprise. Le 15 octobre 1793, un décret-sanction est adopté contre Lyon. Ses attendus sont les suivants :

Article 1^{er} : ... que soit effacé du tableau des villes de la République le nom de Lyon ; qu'il soit remplacé par celui de Ville-Affranchie

Article 2 : ... que la ville soit détruite et que toutes les maisons qui appartiennent aux riches soient démolies

Article 3 : ... que la ville soit désarmée

Article 4 : ... que les contre-révolutionnaires soient pourchassés et exécutés

Article 5 : ... qu'il soit élevé sur les ruines une colonne commémorative portant l'inscription « Lyon fit la guerre à la Liberté. Lyon n'est plus ».



Joseph Fouché



Jean Marie Collot d'Herbois

Ensuite elle nomme deux « justiciers », purs doctrinaires pour le « bonheur du peuple », Joseph Fouché (« le vice appuyé par le bras du

crime » selon Chateaubriand), et Jean Marie Collot d'Herbois (comédien, jacobin exalté). Leurs pouvoirs sont illimités.

LYON SOUS LE RÉGIME DE LA TERREUR

L'objectif d'anéantir Lyon ayant été décliné, les deux « représentants » affichent leur animadversion pour une ville qu'ils entendent réduire à 60 000 âmes (les Sans-culottes). Pour régler le sort des autres, jugés ennemis de la Révolution, ils prennent à leurs côtés le général Pierre-Martin Parein de Mesnil (commissaire à l'armée de Vendée), réputé pour être un spécialiste de la guillotine, avec pour mission de présider le tribunal révolutionnaire sans s'encombrer des questions de forme, inappropriées aux circonstances. Et, pour bien faire comprendre aux Lyonnais ce que leur venue signifie, ils organisent, en premier, le 20 brumaire an II^(*) (10 novembre 1793), une manifestation en hommage à Châlier. Un cortège défile de la place Bellecour à la place des Terreaux, précédé par un âne revêtu d'habits pontificaux, coiffé d'une mitre d'évêque, et trainant, attaché à sa queue, un crucifix, une bible et un livre de l'Évangile. Il est guidé par des filles publiques qui chantent des airs licencieux. Sur un palanquin tracté, recouvert d'un drapeau tricolore, est posée une urne censée contenir les restes du martyr. Place des Terreaux, après une harangue destinée à galvaniser les Sans-culottes et à terroriser les bourgeois, les aristocrates et les curés, les symboles religieux sont brûlés, l'âne boit dans un calice et mange les hosties.

LE MÉCANISME DE LA TERREUR

A partir du 1^{er} frimaire an II (21 novembre 1792), le triumvirat de la « Vertu » est atteint d'épilepsie

(*) La Convention nationale a adopté le 23 octobre 1793 le calendrier républicain qui prend effet à compter du 22 septembre 1792.

révolutionnaire. Le rythme des décollations s'élève à 50 quotidiennement et très vite l'appareil de la guillotine place des Terreaux est « embouteillé ». Mais, surtout, les désagrèments pour le voisinage empirent jusqu'à l'insupportable (égouts de sang se déversant dans le Rhône et paralysant le travail des blanchisseurs, des mégissiers, des teinturiers, des matelassiers..., odeurs résiduelles nauséabondes, enlèvement des corps aléatoire, carrés d'inhumation improvisés, corps enterrés en vrac ou jetés directement dans le fleuve ...). Les « justiciers » imaginent pour solution les exécutions collectives, les « mitrillades ».



En route pour l'échafaud

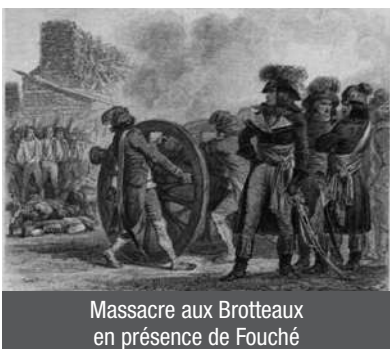


La médaille de la guillotine



La guillotine place des Terreaux

Le 14 frimaire an II (4 décembre 1793), une première expérimentation a pour cadre la plaine des Brotteaux. 60 condamnés en sont les « cobayes ». L'exécution « fête de la vertu » donne lieu à mise en scène. Les notables y assistent d'une estrade. La population



Massacre aux Brotteaux en présence de Fouché

est invitée à se réjouir au moment des déflagrations des tirs du peloton d'execution constitué de trois pièces de canon. Ce fut un carnage. La plupart des condamnés ne sont

que blessés et horriblement déchiquetés. En réserve, les dragons de Lorraine durent les achever au sabre. Néanmoins, les « justiciers » persistent.

Le lendemain, 15 frimaire an II (5 décembre 1793), une seconde « mitrillade » englobe 209 condamnés.

Tirant enseignement (!) des ratages de la veille, les ordonnateurs étoffent le peloton d'exécution qui se compose de huit canons et, en seconde position, de trois tireurs par condamné. Par souci d'efficacité, les condamnés sont liés deux par deux à une corde tendue entre deux peupliers, de part et d'autre d'un fossé, dans une prairie que l'on peut situer entre les axes de la passerelle du Collège et du cours Lafayette, à 300 mètres du Rhône (secteur des emplacements actuels du lycée Edouard Herriot et de l'Ecole Ozanam). A l'issue de la salve, la « boucherie » fut telle qu'il fallut de longues minutes pour achever les blessés à coup de crosse et de baïonnette. Cela n'empêche pas le général commandant le peloton d'exécution de faire du zèle auprès de la Convention nationale. Il écrit «... le 18 frimaire, j'en ferai encore fusiller 100... je fais expier les crimes de ces traîtres... J'espère que bientôt nous nous serons débarrassés de cette horde de muscadins...»

Sans relâche, les dénonciateurs, payés trente, soixante francs pour chaque victime livrée, pourvoient à ces tueries. Il en fut ainsi jusqu'au 17 germinal de l'An II (6 avril 1794) dans la plaine des Brotteaux, où les exécutions relevaient de l'habituel. A cette date, le général Parein estime pouvoir suspendre « l'activité » du tribunal révolutionnaire.

Les prisons de Ville – Affranchie sont « nettoyées » de tous ceux (et celles) qui justifiaient le glaive. L'histoire de Lyon se poursuit, mais cet article ne va pas au-delà que pour souligner que Lyon retrouve son nom par décret du 1^{er} vendémiaire de l'An II (21 septembre 1794).

LE COÛT HUMAIN DE LA RÉVOLTE LYONNAISE

Aucun état officiel d'époque n'a établi le bilan des victimes. Le recoupement des sources autorise avec prudence d'avancer les éléments ci-après :

- **Pour les combats du siège de Lyon**, le nombre des tués de l'armée de la Nation demeure ignoré. Pour celui des bataillons du général Percy, il peut être estimé de l'ordre de 4 000 à 5 000 (sur 10 000) auquel il faut ajouter les 1 200 à 1 500 tués lors de la fuite du 9 octobre 1793. Pour les victimes au sein de la population civile, il est inconnu.
- **Au titre de la répression**, le nombre des exécutés demeure approximatif. Le président de la Commission militaire déclara avoir fait exécuter 106 coupables, le général Parein 1 684. Ces chiffres peuvent être rapprochés des 2 000 noms inscrits sur les tableaux accrochés dans la crypte de la chapelle de Sainte-Croix (145, rue de Créqui Lyon 6^e), dont la 1^{ère} pierre fut posée le 21 octobre 1814 par le comte d'Artois, futur Charles X, et qui porte

sur son fronton « À la gloire de Dieu, à la mémoire des victimes du siège de Lyon, MDCCXCIII. »



La crypte de la chapelle de Sainte-Croix

En la crypte sont conservés les ossements des 209 « mitraillés » du 15 brumaire an II. Ils peuvent aussi être comparés à ceux du baron

Achille Raverat qui, dans son ouvrage de 1883, indique 835 guillotins et 1070 fusillés, soit 1 905 victimes.

BREF ÉPILOGUE

En toile de fond de cet essai il importe d'imaginer le maelström de la Convention nationale. Ses figures de proue n'eurent de cesse que de se tenir en suspicion réciproque, de se proscrire, de se guillotiner... Lyon, dans sa singularité, ne pouvait sortir indemne du zigzag de cette surenchère doctrinaire. Elle n'hésita pas à emprunter les « chemins du sang ». Osons plagier la puissante réplique de Rabaut-Saint-Etienne (pasteur protestant, député, guillotiné à Paris le 5 décembre 1793) « Lyon tu n'es pas faite pour recevoir l'exemple, mais pour le donner ».

POST-SCRIPTUM

Il serait fâcheux oublier, pour clore ce propos, de ne pas évoquer la guillotine, l'appareil vedette de la répression et ornement (provisoire) de la place des Terreaux. Ses qualificatifs sont évocateurs : « rasoir national », « glaive de la loi », « hache rédemptrice »... Elle fut motif à spectacle et à réjouissances bachiques. Elle devint aussi article de mode pour les jacobines qui l'arboraient en broches, boucles d'oreilles, pendentifs... L'engin valait bien ces quelques lignes de plus.

Jean Laroche
Décembre 2022

Sources

- *Abbé Guillon de Montléon. Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Lyon pendant la Révolution, Baudoin frères libraires, Paris 1824*
- *Alphonse de Lamartine. Histoire des girondins, Arnaud le Chevalier librairie, Paris 1865-1866*
- *Baron Achille Raverat. Lyon sous la Révolution, chez Meton, libraire, Lyon 1883*
- *Edouard Herriot. Lyon n'est plus, librairie Hachette, 4 tomes, 1937-1940*
- *Louis Madelin. Fouché, Nouveau monde éditions, 2002*
- *Jean Artarit. Robespierre, La Table ronde, 2003.*

LE MASSACRE DES TUILERIES - 10 AOÛT 1792

Durant près de quatre siècles, la Suisse, pays neutre depuis 1815, a fourni près d'un million de soldats qui contribuèrent à la gloire militaire du royaume de France et du Premier Empire. Le 10 août 1792, le régiment des Gardes-Suisses, fidèle à Louis XVI, est massacré par les Sans-culottes parisiens rejoints par des soldats fédérés de Marseille et de Bretagne.

Cet épisode sanglant fait partie de l'histoire de la Révolution française. Précédant de quelques mois la tragédie du siège de Lyon, la prise des Tuileries marque la fin de la monarchie en France.

LES GARDES-SUISSES

En octobre 1789, le peuple de Paris contraint la famille royale à résider au palais des Tuileries. Au début de l'année suivante, le régiment des Gardes-Suisses, demeuré seul à Paris après la défection des Gardes-Françaises et le départ des onze autres régiments suisses vers leurs garnisons respectives, a la lourde mission d'assurer la protection de la Maison du roi.

Fort de 1 500 hommes, le régiment est commandé par le lieutenant-général, comte Louis d'Affry. Agé de 79 ans, il est secondé par le lieutenant-colonel

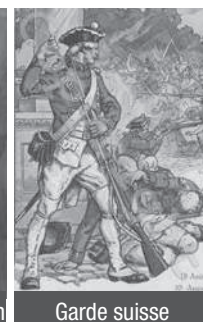
marquis de Maillardoz, chargé du commandement effectif du régiment. A ses côtés, le charismatique baron Charles Bachmann, maréchal de camp. Le régiment occupe les casernes parisiennes



Comte Louis d'Affry



Baron Charles Bachmann



Garde suisse

de Saint-Roch (1^{er} bataillon), celles de Rueil (2^e bataillon) et de Courbevoie (3^e et 4^e bataillons). Conscients du désarroi de la famille royale dans cette ambiance prérévolutionnaire, l'état-major du régiment fit parvenir au Roi ces quelques lignes pleines de respect et de tristesse :

« Sire, le zèle et l'attachement de votre régiment des Gardes-Suisses pour votre personne, et votre famille, sont connus de Votre Majesté. Le régiment plein d'une confiance respectueuse en la bonté et la justice de Votre Majesté, réclame comme un honneur particulier dans les temps de trouble, le privilège de continuer à protéger Votre Majesté et la famille royale, de garder les lieux que vous habitez [...], le droit de rester auprès de Votre Majesté. »



Louis XVI

Le souverain qui, sous la pression de l'Assemblée, veut diriger sa garde suisse vers les frontières, cède, et le régiment demeure près du trône.

Tragiquement seuls, les gardes sentent que le moment n'allait plus tarder où il faudra engager le combat dans la tourmente révolutionnaire, et mourir fidèles à la parole jurée.

LES PRÉMICES

La chaleur est torride en ce début du mois d'août 1792. Depuis le vote de la « patrie en danger » le 10 juillet, répondant aux mots d'ordre de Robespierre, les sections de « patriotes » et les fédérations de province se concentrent dans les quartiers populaires de la capitale. A la fin du mois, 20 000 hommes sont ainsi rassemblés, exigeant la déchéance du Roi et l'élection d'une Convention au suffrage universel.

Consignés dans leurs quartiers afin d'éviter les rixes avec les fédérés brestois et marseillais, les Gardes-Suisses n'en fournissent pas moins, depuis le 1^{er} août, deux compagnies de service aux Tuileries au lieu d'une antérieurement. Le 7 août, 300 gardes sont affectés à l'escorte d'un convoi de grains vers Dieppe. Ce nouvel « allègement » s'ajoute à une dramatique faiblesse en munitions : 25 à 35 cartouches par homme.

Le 8 août au soir, les bataillons de Rueil et de Courbevoie reçoivent l'ordre de rejoindre immédiatement les Tuileries. Le petit millier d'hommes franchit, le 9 août à deux heures du matin, le pont de Neuilly en une longue colonne rouge. Dès l'arrivée aux Tuileries, le marquis de Mailladoz organise la défense, pas évidente car le palais n'a rien d'une forteresse.

Au cours de la journée, l'agitation grandit dans la ville. Des orateurs haranguent la foule. Le bruit court

que le Roi projette d'égorger le peuple. Des hommes portent des pancartes « *Louis, demain le trône sera renversé* ». Dans la soirée, 200 à 300 gentilshommes dont Henri de la Rochejacquelein, le futur héros des guerres de Vendée, viennent spontanément renforcer la petite garnison du palais. Le marquis de Mandat, commandant-général de la Garde nationale de Paris, ordonne le blocage de tous les ponts de la Seine pour isoler les différents insurgés les uns des autres.



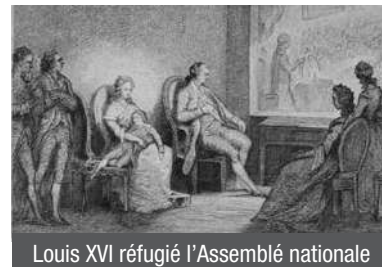
Danton

Convoqué à l'Hôtel de Ville, il est dénoncé par Danton, le chef du club extrémiste des Cordeliers qui lui retire son commandement. Emmené à l'extérieur, il est immédiatement abattu. Son corps déchiqueté est jeté dans la Seine et sa tête promenée en trophée au bout d'une pique.

L'ATTAQUE

Dans la nuit du 9 août, le signal de l'insurrection est donné par Danton, avec pour consignes : « *Assiéger le Palais, exterminer tout le monde et surtout les Suisses, s'emparer du Roi et de sa famille, les conduire à Vincennes et les garder comme otages* ».

Le bataillon des fédérés marseillais se met en marche. Le canon tonne au Pont-Neuf, les cloches des églises sonnent le tocsin et le glas des derniers défenseurs de la monarchie. Au petit jour, 30 000 hommes armés de fusils, de piques, de fourches et de faux, fanatisés par les roulements de tambours et les vociférations de la *Carmagnole* et de la *Marseillaise*, se présentent aux abords du Louvre et des Tuileries, tandis que les Suisses,



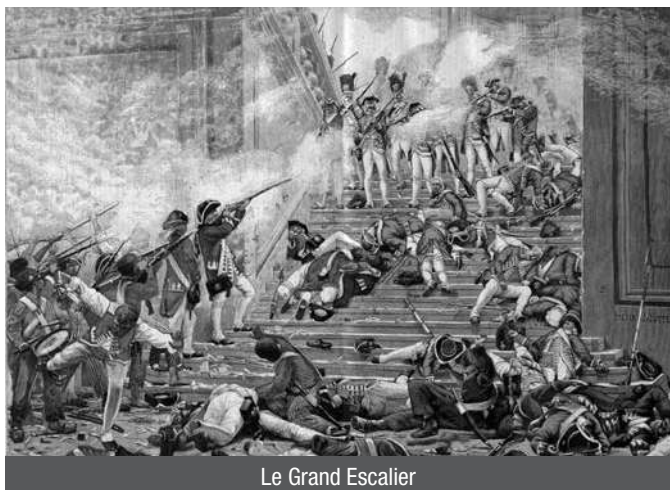
Louis XVI réfugié l'Assemblée nationale

impassibles, se positionnent face aux émeutiers. Avertie d'une attaque du peuple parisien et craignant pour sa sécurité, la famille royale se

réfugie dans la salle du Manège toute proche, où siège l'Assemblée nationale.

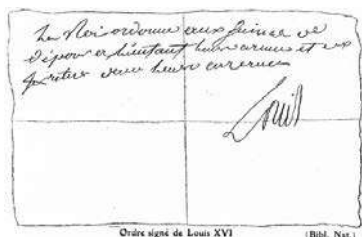
Pour défendre le palais, le Roi peut compter uniquement sur les gardes suisses et les gentilshommes qui lui sont restés fidèles. La Garde nationale est quasiment passée dans le camp adverse. Les Suisses restent à leurs postes, alors que la foule des émeutiers, hommes et femmes, devient de plus en plus menaçante. Les postes défensifs extérieurs se replient. Bientôt, les Marseillais enfoncent la porte barricadée de la Cour royale et découvrent en face d'eux quatre compagnies suisses rangées en ordre de bataille. Il est 9h30.

Impressionnés par l'attitude des défenseurs du palais, les insurgés tentent, en vain, de parlementer. En dépit des provocations et des menaces, les Suisses obéissent néanmoins toujours aux consignes de ne pas faire, les premiers, usage de leurs armes. C'est alors que des canons de la Garde nationale ouvrent le feu contre le Grand escalier du palais. Les Suisses répliquent au prix de 80 tués. La Cour royale est sous contrôle, mais place du Carrousel, la situation est intenable. La compagnie colonelle est anéantie.



Le Grand Escalier

Louis XVI, entendant le bruit de la canonnade, persuadé qu'il pouvait encore arrêter l'effusion de sang, fait expédier l'ordre aux Suisses de cesser le combat. « *Le roi ordonne aux Suisses de se retirer à leurs casernes* ». Dans la hâte, l'ordre est mal interprété, les gardes suisses, croyant que le roi les appelait à l'Assemblée nationale pour le délivrer des révolutionnaires. Un détachement d'environ 200 hommes traverse les jardins et tente de rejoindre leurs camarades de la compagnie générale qui avait escorté le roi jusqu'à l'Assemblée nationale. Cernés de tous côtés, 50 gardes tombent près du Grand Bassin. Les survivants, souvent blessés, parviennent à atteindre l'Assemblée. Leurs chefs, les capitaines de Dürler et de Salis, se présentent au Roi, livide et résigné. « *Rendez vos armes à la Garde nationale, dit Louis XVI, je ne veux pas que de si braves gens que vous périssent !* »



Ordre signé de Louis XVI (Bibl. Nat.)

Ordre manuscrit de Louis XVI

Suisses de déposer à l'instant leurs armes et de se retirer dans leurs casernes. »

Cette injonction les envoie sciemment à la mort. Les hommes pleurent de rage mais tous obéissent. Le capitaine de Salis fait former les faisceaux : 150



Un Sans-culotte

hommes sont conduits aux Feuillants sous une grêle de cailloux. Ils n'en sortiront que pour aller au supplice. Quelques rescapés de la compagnie générale, tentant de regagner leur caserne, sont décimés par le canon et la fusillade place Louis XV. Les rescapés sont abattus comme du bétail dans une cour étroite, non loin de l'Hôtel de Ville, et leurs cadavres mutilés.

D'autres Gardes-Suisses, environ 450, restés aux Tuileries, cèdent sous le nombre d'assaillants. Le combat tourne au massacre. Piétinant les cadavres, les Sans-culottes traquent les survivants dans les dédales du palais. Une effroyable boucherie. Les malheureux sont éviscérés, jetés par les fenêtres. 17 sont tués dans la sacristie, ainsi qu'une centaine de gentilhommes dans la salle d'audience. En même temps, la populace pille le palais, brise les meubles, crève les tableaux, met le feu à la bibliothèque. La journée s'achève en une orgie bestiale. Spectateur de cette agonie, Napoléon écrira plus tard dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* : « *Le château se trouvait attaqué par la plus vile canaille : le palais forcé et le roi rendu dans le sein de l'Assemblée, je me hasardai à pénétrer dans le jardin. Jamais, depuis, aucun de mes champs de bataille ne me donna l'idée d'autant de cadavres que n'en présentèrent les masses des Suisses...* »

En quittant leurs casernes, les Gardes-Suisses y avaient laissé des postes de police et des malades. Dès que le bruit du massacre des Suisses commença à se répandre en banlieue, les Sans-culottes des sections locales attaquèrent les casernes, égorgeant sentinelles et fourriers. Néanmoins, quelques Gardes-Suisses logés à Courbevoie réussirent à s'enfuir par un grand souterrain qui reliait la caserne à celle du Mont-Valérien. Mais la plupart des fuyards, aisément reconnaissables à leurs uniformes, furent rejoints dans la campagne et exterminés.

On estime que 650 Suisses ont été tués dans la journée du 10 août 1792. Un certain nombre d'officiers et de soldats ont pu quitter la capitale grâce à la complicité de Parisiens n'hésitant pas, malgré les risques de mort, à braver la surveillance des milices de Danton et de Robespierre.

Tous, hélas, ne connurent pas le même sort. Après la journée du 10 août, environ 250 soldats et officiers du régiment, emprisonnés à la Conciergerie et à la prison de l'Abbaye, près de Saint-Germain-des-Prés furent suppliciés, sous l'impulsion de Marat, lors des massacres des 2 et 3 septembre 1792.

Le lieutenant-colonel marquis de Maillardoz, commandant en second du régiment, est éventré par des femmes qui confectionnèrent des cocardes avec ses boyaux. Le major Bachmann, « l'âme du régiment », est guillotiné le 3 septembre place du Carrousel.

BILAN FINAL

Il est terrible. Pendant les journées du 10 août et du 2 et 3 septembre 1792, le régiment des Gardes-Suisses a perdu 850 hommes et 25 officiers, tués au feu ou massacrés. Parmi les 300 hommes qui avaient été dirigés sur la Normandie le 7 août, une bonne centaine s'enrôla dans l'armée catholique et royale. Ils furent de tous les combats et trouvèrent une fin sanglante dans les guerres de Vendée. Avec eux, disparaît le régiment des Gardes-Suisses.

Vingt-cinq ans plus tard, le 7 août 1817, la Diète fédérale décida de frapper une médaille de fer, portant la mention « Honneur et Fidélité » qui fut distribuée aux 389 survivants, devise reprise par la Légion étrangère en 1920.

MÉMORIAL DE LUCERNE



Le mémorial de Lucerne

L'initiative d'ériger un monument est prise par Karl Pfyffer von Altshofen, un officier des gardes suisses qui se trouvait en congé à Lucerne au moment des faits.

Le projet est dessiné par le sculpteur danois Bertel Thorvaldsen. Taillé en 1820-1821 par Lukas Ahorn dans la falaise d'une ancienne carrière de grès près de Lucerne, il mesure 10 mètres de long sur 3 mètres de haut. Le monument porte une dédicace latine *Helvetiorum Fidei ac Virtuti* (A la loyauté et à la bravoure des Suisses). Le lion mourant est présenté empalé par une lance couvrant un bouclier portant la fleur de lys de la monarchie française ; un autre bouclier à côté de lui porte les armoiries de la Suisse. Une inscription sous la sculpture donne les noms des officiers et un dénombrement approximatif des soldats morts en accomplissant leur mission (DCCLX soit 760) et survivants (CCCL soit 350).

André Mudler

Sources

- Jérôme Bodin. *Les Suisses au service de la France*, Albin Michel, Paris, 1988
- *La France pittoresque*, 10 août 2016
- *Documentation personnelle*

Note de la rédaction

Un plan du palais aurait été très utile pour mieux comprendre les mouvements des gardes suisses, mais aucun plan auquel j'ai pu avoir accès n'était suffisamment lisible.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 1^{ER} MARS 2023

De retour au cercle de garnison après trois assemblées générales tenues hors les murs (par correspondance en 2020, dans l'amphithéâtre de l'École d'arts graphiques Emile Kohl Lyon 3^e en 2021, et dans celui des Ecoles militaires de santé de Lyon Bron en 2022), nous retrouvons nos habitudes d'antan, adaptées à la transformation en cours des locaux. Le « salon jaune » du rez-de-chaussée, mis à notre disposition pour notre assemblée, a parfaitement répondu à nos besoins. Merci encore au personnel du mess, réactif et disponible.

Le bureau de vote (François Anxionnaz et Gérard Gay) ayant annoncé une participation de 60 % pour un quorum de 25 %, l'assemblée pouvait donc valablement délibérer.

Dans son mot d'accueil, le président a tenu à souligner la présence de la F.A.R.A.C. Loire, du Souvenir Français 69, de l'UNP de l'Ain, de Bagheera Auvergne Rhône-Alpes, de l'UMAC et de l'amicale du 7^e BCA d'une part, de Roger



Vue partielle de l'assemblée

Gourdin et du docteur Laurent Depassio, nouveaux adhérents à titre individuel, d'autre part, sans oublier Gérard Thomann (vice-président des porte-drapeaux du Lyonnais) et Mme Colette Machez, la secrétaire générale de l'UNC 69 qui nous a fait l'amitié de se joindre à nous.

Après une minute de recueillement en mémoire de ceux qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée (Raymond Blachère, Pierre Bazin, André Derouet, Daniel Oriol, Louis Genolin, Edouard Fontaine, le général Michel Dubié, Guy Riboulot et Jean-Baptiste Morgillo), et une pensée pour nos malades, le président a tenu à revenir sur la date de création de la Farac (1897), en précisant qu'une démarche visant à retrouver l'autorisation préfectorale du 31 octobre 1897 était en cours.

RAPPORT D'ACTIVITÉS PRÉSENTÉ PAR FRANÇOIS ANXIONNAZ

Il faut retenir :

- Le nombre d'associations ou délégations au 31/12/2022 : 54, soit +1 par rapport au 1^{er} janvier 2022
- Le nombre de membres associés : 23, en diminution de 5
- Le succès de la messe conjointe Saint-Cyrienne, Farac, AMLH/DPLV et UAABC du 27 novembre, avec la participation du Chœur d'hommes de Lyon, la présence du gouverneur militaire de Lyon et d'une délégation de l'état-major de la zone de défense de Lyon
- Le conseil d'administration élargi tenu au 68^e RAA de La Valbonne, avec 78 participants, un beau succès avec comme point d'orgue le déploiement d'un canon Caesar sur la place d'armes du régiment

- Le renouveau de la F.A.R.A.C. Loire animée par son nouveau président le colonel (h) René Di Carlo
- La tenue de quatre CA à la Maison du Combattant de Caluire grâce à la bienveillance de son responsable Gérard Gay
- L'intérêt soutenu pour notre bulletin bimestriel Farac Info et la lettre d'information Farac Info publiée en alternance avec le bulletin.
- Le piratage de notre site Internet par des Chinois indéliçats. Une refonte du site est à l'étude.

S'en est suivi une séance de projection de photos illustrant les activités 2022 de plusieurs associations. Merci à Jean-Michel Bonnerue, le délégué 69 de l'ASAF, pour son soutien technique en mettant à notre disposition un vidéoprojecteur portable.

Soumis à l'approbation de l'assemblée générale, le rapport d'activités est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

RAPPORT FINANCIER PRÉSENTÉ PAR LINE CUVELOT

L'exercice 2022 s'est traduit par un excédent trompeur de 809 €, consécutif à un report sur 2023 de l'encaissement de deux factures liées à notre journée du 27 novembre 2022, d'un montant total de 2 134 €, d'où un déficit réel de 1 325 € qui s'explique essentiellement par un don de 1 000 € au profit de l'association pour le développement des œuvres d'entraide dans l'armée de terre.

A noter un montant de cotisations en baisse de 8 %, malgré la ténacité de notre trésorière, consécutif à la diminution du nombre de membres individuels. A souligner aussi, au niveau des dépenses, le coût de réalisation du bulletin qui a représenté cette année 43 % du budget total, et le modeste montant des frais de fonctionnement (4,4 % du budget).

Soumis au contrôle du vérificateur des comptes le lieutenant-colonel (h) Antoine Ulrich, les comptes n'ont pas fait l'objet de remarques particulières, et par conséquent, ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

Il en est de même pour le mandat du vérificateur des comptes qui a été renouvelé pour l'exercice 2023.

Enfin, le budget prévisionnel 2023 a également été adopté à l'unanimité, comme les montants

des cotisations, à savoir 35 € pour les membres actifs, 30 € pour les membres individuels et 28 € pour les abonnés à *Farac Info*, **sans changement depuis 2017.**

Remerciements à Line Cuvelot

Succédant à Jean-Claude Hermann en 2014, Line Cuvelot a demandé à mettre fin à sa mission de trésorière après neuf années à ce poste, afin de consacrer plus de temps à d'autres responsabilités associatives. Tout en regrettant vivement son départ, le président a tenu à exprimer, au nom de la Farac, ses remerciements en lui remettant la médaille d'honneur de la Farac ainsi qu'un bouquet de roses. Bise et applaudissements.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT ANDRÉ MUDLER

A souligner :

- La validation de nos nouveaux statuts par la préfecture
- Le 126^e anniversaire de la Farac
- Le soutien financier renouvelé de la ville de Lyon
- La réussite de notre journée à La Valbonne
- L'extension de notre périmètre d'influence, portant nos limites géographiques à celles de la région Auvergne Rhône-Alpes
- L'adhésion de la délégation Rhône-Alpes de Bagheera
- Notre implication dans le projet de rénovation du site du monument du Combattant du jardin d'Indochine
- L'érosion croissante du nombre d'anciens combattants d'AFN
- La solidité de notre bureau, le soutien sans faille du conseil d'administration et la future implication de membres individuels dans les fonctions opérationnelles de la Farac.

Il complète son intervention en évoquant quelques perspectives d'avenir, en particulier son projet de reconduire le concept de conseil d'administration élargi, en prévoyant un déplacement à Varcès/Grenoble en octobre

prochain, puis un peu plus tard, à la base aérienne 278 d'Ambérieu-en-Bugey.

Soumis au vote de l'assemblée, le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents et représentés, à l'exception d'une abstention, celle du président ...

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

11 candidats pour 11 postes à renouveler.

- UNC du Rhône et de la Métropole 2^e siège, représenté par Albert Boussey
- Amicale Royal Deux-Ponts/99^e et 299^e R.I. 1^{er} siège : André Mudler
- Association des combattants de l'Union française, section de Lyon : Henri Lafforgue
- Union des artilleurs du Lyonnais et environs : Alain Curtil
- Association du patrimoine militaire de Lyon et de la région : GDI (2 s) Christian Peraldi
- Amicale des anciens de la Légion étrangère de Lyon : Alain Dupouyet
- Porte-drapeaux du Lyonnais : Secundino Marquès
- Union nationale des anciens combattants français musulmans et leurs enfants : colonel (er) Aziz Meliani, avec délégation à Fatma Kefif
- l'association nationale des officiers de carrière à la retraite, groupement de Lyon : GBR (2s) François Mestrallet
- Fédération nationale des anciens chasseurs, région lyonnaise, Ain et nord Dauphiné : Yves Sordet
- Association nationale des membres de l'ordre national du Mérite, délégation du Rhône : professeur Etienne Tissot.

S'y ajoutent, rééligibles en 2024, deux sièges vacants :

- Le 2^e siège de l'ACUF de Lyon, précédemment tenu par Edouard Fontaine, proposé à la section lyonnaise de l'amicale nationale du 7^e BCA représentée par Yvan Gourdin
- Le 2^e siège des CATM, précédemment tenu par le docteur Barthe, proposé à Roland Minodier (membre individuel)

-> Modalités : recueillir un minimum de 50 % des voix exprimées.

Voix exprimées : 47 dont 7 pouvoirs.

Tous les candidats ont été élus à l'unanimité des 47 voix.

Fin de l'assemblée générale ordinaire. Le nouveau bureau sera élu lors du prochain conseil d'administration qui se tiendra à la Maison du Combattant de Caluire le jeudi 6 avril à 10h30.

INTERVENTION DU LIEUTENANT-COLONEL VALLÈS

A la demande du président, le lieutenant-colonel Vallès, missionné par le GSBdD Lyon-Valence-La Valbonne, est venu présenter les grandes

lignes de l'évolution du cercle général Frère (nouvelle appellation en remplacement de cercle Bellecour) dont la gestion va être reprise par l'Igesa (opérateur social du ministère des Armées) à compter du mois d'avril. Intervention extrêmement instructive qui a suscité de nombreuses questions.

S'en est suivi le traditionnel apéritif servi sur place, puis, pour une quarantaine de convives, un déjeuner apprécié dans une excellente ambiance de camaraderie, avec la participation du GDB (2s) Michel Prugnat, membre individuel de la Farac, marquant ainsi le lien fort qui existe entre les « anciens d'active » et les « pékins » que nous sommes pour la plupart.

AM

CERCLE GÉNÉRAL FRÈRE

Note d'information rédigée par André Mudler avec l'aide du lieutenant-colonel® Thierry Vallès, chargé de mission, aide au commandement

C'est sous ce vocable qu'il faudra désormais désigner le cercle de garnison de Lyon.

A compter du 1^{er} avril prochain, la gestion de l'activité Restauration-Loisirs du cercle est confiée à l'Igesa. Cet organisme, déjà bien connu des militaires d'active et de réserve, a pour ambition d'offrir sur la garnison de Lyon (*en lieu et place du cercle Bellecour*), des espaces de restauration, d'expositions, des activités de loisir et de culture. Destinées avant tout aux ressortissants du ministère et à leurs familles au sein de la base de défense Lyon-Valence-La Valbonne, les prestations de l'Igesa seront également accessibles aux membres des associations d'anciens combattants, associations patriotiques et mémorielles, à la jeunesse et aux étudiants.

Les travaux de rénovation et d'embellissement sont lancés (salle de conférence, salles de réunion, de présentation...), le tout pour un budget conséquent. Il s'agit également de concevoir une nouvelle identité militaire pour le cercle, dans sa décoration, dans la transformation de ses vitrines. Des événements et expositions y seront conduits régulièrement tout au long de l'année.

Une première exposition conjointe Onac-Vg et musée militaire, sur le thème des opérations extérieures, se tiendra du mardi 02 mai au vendredi 05 juin. Elle fera l'objet d'un vernissage par le gouverneur militaire de Lyon le vendredi 5 mai 2023 à 11 heures.

La deuxième, du 12 juin au 14 juillet, concernera Jean Moulin dans le cadre du 80^e anniversaire de son arrestation et de sa mort.

RESTAURATION ET LOISIRS

La réouverture de la restauration est attendue le lundi 17 avril 2023. Dans l'immédiat, plusieurs types de prestations sont proposés, **de 7h30 à 19 heures**.

- **Le QG** : en lieu et place du bar actuel : restauration rapide, coworking et bar lounge.
- **Le Grand Buffet** : 1^{er} espace de la salle de restauration ? Un tarif aux environs de 18 €, hors boissons.
- **Le Canon** : dans un « esprit bistrot », situé en seconde partie de la salle de restauration. Tarif de l'ordre de 17 € pour 2 plats et 23 € pour 3 plats, hors boissons.

- **Une salle de réception** : Le « salon jaune » (salle 24 qui sera sous peu renommée) est transformé en salle événementielle et d'exposition.

Enfin, le salon Empire retrouve sa vocation première d'un espace réservé, au profit du gouverneur militaire de Lyon et des chefs militaires de la garnison.

A venir également, à partir du 9 mai 2023, l'agence « billetterie loisirs » de l'Igesa.

A terme, une ouverture les week-ends est envisagée.

SALLES DE RÉUNION

Le 1^{er} étage est transformé en une salle plus importante de 60 à 80 places, avec équipement audiovisuel, et d'une salle plus réduite à 40 places. Date de mise à disposition : automne 2023.

Un service restauration sera également proposé au 1^{er} étage, en appui des réunions et stages tenues à cet étage.

RÉSERVATIONS

Toutes les réservations seront à effectuer auprès du directeur M. Fabrice Peral (ancien directeur adjoint de l'Escale Louvois à Toulon, puis directeur du Village Vacances de Quiberon). Tél. 06 70 12 34 26 ou fperal@igesa.fr

AUTRES PRÉCISIONS

- Le centre de documentation et de recherche militaire (CDRM) du musée d'histoire militaire de Lyon a fusionné le 21 février dernier avec la bibliothèque.
- Les bureaux de l'ONAC-VG seront transférés au rez-de-chaussée du cercle général Frère à l'automne.
- La réhabilitation du 2^e étage du cercle en hôtellerie est prévue à l'horizon 2027/2028.
- La statue du général Frère sera transférée pour prendre place face à l'entrée du Cercle.

NÉCROLOGIE

GÉNÉRAL (2S) MICHEL DUBIÉ (1931 – 2022)



Général Dubié

Décédé le 22 décembre 2022 à l'âge de 91 ans, le général Dubié était un membre de longue date de la Farac.

Engagé volontaire pour trois ans à l'Ecole d'application des transmissions à Montargis, il intègre l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr en 1954, promotion « Lieutenant-colonel Amilakvari » après avoir préparé le concours au lycée Hoche de Versailles.

Il est affecté en Algérie (Bouira, puis Médéa), de 1956 à 1958, tout en préparant le concours d'entrée à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale qu'il intègre en 1958.

Lieutenant de gendarmerie, il effectue deux séjours en Algérie, puis, en 1962, rejoint la Côte d'Ivoire en tant que conseiller technique. Promu capitaine en 1965, il est alors affecté au Niger en tant que conseiller technique du commandant de la gendarmerie nigérienne.

En 1968, il regagne la métropole pour assurer la fonction de chef de la section des

télécommunications à la légion de gendarmerie de Bourgogne à Dijon.

Promu chef d'escadron en 1974, il commande la compagnie de gendarmerie de Lyon jusqu'en 1977. En 1978, il est affecté au groupement des services de la gendarmerie à Rosny-sous-Bois, pour trois ans en tant que chef d'état-major, puis trois ans comme chef du service des transmissions. Pendant cette période, il est promu lieutenant-colonel en 1979, et colonel en 1982.

En 1983, il retrouve Lyon pour commander le groupement de gendarmerie du Rhône. Il est maintenu dans ses fonctions jusqu'au voyage du pape Jean-Paul II en octobre 1986 afin d'assurer l'organisation des services de sécurité du grand rassemblement d'Eurexpo du 6 octobre 1986, ainsi que l'organisation et la conduite des déplacements du Pape de Lyon à Ars, Taizé et Annecy.

A l'issue, il est nommé commandant en second de la légion de gendarmerie de Rhône-Alpes, chargé plus particulièrement des problèmes de sécurité liés à la montagne et aux futurs jeux olympiques d'hiver de 1992, tout en supervisant les cours d'appel de Lyon, Grenoble et Chambéry sur le plan judiciaire.

Le 4 avril 1989, il quitte, à sa demande, le service actif, et est nommé le même jour général de brigade en 2^e section.

Il était chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite et titulaire de la croix de la Valeur militaire, décorations françaises auxquelles s'ajoutent celles de chevalier de l'ordre national de Côte d'Ivoire et de chevalier de l'ordre national du Niger.

AM

GUY RIBOULOT (1933 – 2023)



Guy Riboulot

Né à Saint-Avold (Moselle) le 21 janvier 1933, « Guitou », c'était son affectueux surnom, est décédé le 24 janvier 2023, après 90 ans de vie faite de labeur et de bénévolat.

Il a effectué son service militaire dans l'artillerie coloniale, puis dans l'infanterie de marine en Tunisie et en Algérie, de 1956 à 1958. De retour à la vie civile, en parallèle à son activité professionnelle de carrossier automobile à Francheville, il va, pendant 25 années, faire partie des sapeurs-pompier volontaires de la caserne de Sainte-Foy/Francheville.

A la retraite en 1998, il rejoint l'équipe de bénévoles du musée d'histoire militaire de Lyon et de sa région où il va rapidement hériter d'un deuxième surnom « Monsieur l'ingénieur » tant il faisait preuve d'ingéniosité dans la réparation ou la valorisation d'objets à caractère militaire. Autre particularité, lorsqu'il était au musée, en principe tous les mercredis et les jeudis, il disparaissait dans un recoin de son atelier pour une sieste réparatrice après le déjeuner pris au mess de garnison, ou sur le pouce ! Un personnage, attachant au possible, unanimement regretté.

Autre aspect de son dévouement, il a été, jusqu'à la limite de ses forces, porte-drapeau de l'Union

nationale des combattants de Charbonnières-les-Bains.

Il était titulaire de la croix du Combattant, de nombreuses décorations associatives et adhérent à la Farac.

Ses obsèques ont eu lieu le 31 janvier 2023 en l'église Saint-Joseph de Tassin-la-Demi-Lune.

AM



Jean Baptiste Morgillo

JEAN-BAPTISTE MORGILLO (1938 – 2023)

Décédé le 31 janvier 2023 à l'âge de 84 ans, Jean-Baptiste Morgillo a effectué son service militaire au 6^e bataillon de chasseurs alpins, à Grenoble tout d'abord pour ses classes,

puis en Grande Kabylie, secteur de Michelet, fin septembre 1958.

Chasseur alpin au parcours des plus remarquables puisqu'il a été trois fois cité pour son attitude au combat, le 11 février 1960 et le 3 mai 1960 à l'ordre de la Brigade, le 20 août 1960 à l'ordre de la Division, suite à une blessure reçue lors d'un accrochage à Zoubga, et dont la gravité lui a valu d'être évacué par hélicoptère et hospitalisé à Tizi Ouzou pendant 10 jours.

Libéré de ses obligations militaires fin août 1960 avec le grade de caporal-chef, la Médaille militaire lui sera décernée en 1999, puis la croix de chevalier de l'ordre national du Mérite en 2015.

Admis à la retraite professionnelle en 1999, Jean-Baptiste Morgillo s'est alors investi dans le milieu associatif combattant. Porte-drapeau de l'UMAC de 2001 à 2011, vice-président puis président de la 717^e section des médaillés militaires de Décines, vice-président de l'UMAC de Genas, membre de la Farac, tel a été le parcours de Jean-Baptiste Morgillo, homme d'honneur et de caractère s'il en est.

AM

DERNIÈRE MINUTE

Nous venons d'apprendre le décès de Georges Champagne, survenu le 23 mars à l'âge de 91 ans. Administrateur de la Farac de 2007 à 2019, c'était une figure du monde associatif patriotique lyonnais. Ses obsèques auront lieu lundi 3 avril au crématorium de Lyon-Bron. Un article lui sera consacré dans le prochain numéro.

CONFÉRENCES A.S.A.F.

Jean-Michel Bonnerue, président de la délégation du Rhône de l'Association de Soutien à l'Armée Française, nous communique son alléchant programme de conférence.

Contact : delegation69asaf@gmail.com

• **Jeudi 6 avril :**

À 18h30, salle Garraud, Université Jean Moulin 3, 15 quai Claude Bernard, Lyon 7^e en partenariat avec l'I.E.S.D. (Intelligence économique et stratégique) : Le C.O.M.O.S. domaine spatial

militaire, par le lieutenant-colonel Clément Berthillot de la base aérienne 942.

• **Jeudi 27 avril :**

Le G.I.G.N., antenne de Dijon, lieu en cours de validation.

• **Mardi 2 mai :**

l'Arme du Matériel par le colonel commandant le 7^e RMat, lieu en cours de validation.

AGENDA 2023

MARS

• **Mercredi 29**

AGO de l'association des porte-drapeaux du Lyonnais, à la mairie de Lyon 8^e.

• **Vendredi 31**

AGO de l'ANAI, 10h au cercle de garnison

• **Vendredi 31**

à 16h caserne de gendarmerie Lebrun à Sathonay-Camp : cérémonie d'adieu aux armes du général de corps d'armée Laurent Tavel et prise de commandement de son successeur (sur invitation seulement).

• **Samedi 1^{er}**

AGO de l'amicale Royal Deux-Ponts/99^e et 299^e RI à l'hôtel Campanile à Tassin-la-Demi-Lune

• **Jeudi 6**

CA de la Farac à 10h30 à la Maison du Combattant de Caluire

• **Mardi 11**

AGO de l'AMLH/DPLV, 9h45 à la préfecture du Rhône

• **Jeudi 13**

Réunion de la commission Mémoire de l'ONAC-VG, rendez-vous à 13h30 au poste de sécurité du quartier général Frère

• **Vendredi 14**

AGO de la Fédération nationale des amicales chasseurs (FNAC) région lyonnaise

• **Lundi 17**

réouverture du cercle de garnison sous l'appellation Cercle général Frère

AVRIL

• **Samedi 22**

160^e anniversaire de la bataille de Camerone, 10h place du Village à Satolas et Bonce (38290)

• **Dimanche 23**

dévoilement de la plaque commémorative en l'honneur d'Hélie Denoix de Saint-Marc, 10h30, 9, rue Moyron Lyon 6^e.

• **Dimanche 30**

Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation.

MAI

• **Jeudi 4**

CA de la Farac. Lieu à préciser ultérieurement

• **Lundi 8**

Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

• **Jeudi 25**

Journée nationale de la Résistance